



## **PROGRAMME DE STAGES INTERNATIONAUX DU FONDS NATURE ET TECHNOLOGIES 2010-2011**

Le Fonds Nature et Technologies souhaite soutenir la mobilité internationale des étudiants de maîtrise et de doctorat intégrés à des regroupements stratégiques. Ce programme, d'une durée de trois ans, met à la disposition des regroupements stratégiques la somme nécessaire afin que chacun puisse attribuer des bourses à des étudiants de maîtrise et de doctorat pour effectuer un stage international d'une durée moyenne de six mois (minimum 2 mois, maximum 12 mois) en fonction des besoins des candidats et des regroupements concernés. **Cette bourse d'aide financière pour stage a une valeur maximale de 15 000 \$.** Cette somme servira à couvrir les frais de déplacements et de subsistance de l'étudiant.

Le CEF pourra donc attribuer 4 bourses de stages internationaux à ses étudiants de maîtrise et de doctorat au cours de la période allant du **1er avril 2010 au 31 mars 2013.**

### **CLIENTÈLE VISÉE**

Le stage international s'adresse prioritairement aux étudiants des 2e et 3e cycles inscrits à temps plein dans une université québécoise et ayant satisfait aux exigences de leur programme d'études.

Les travaux de recherche proposés pour le stage doivent s'inscrire dans la programmation ou les priorités de recherche du CEF.

### **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Le candidat doit satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité définies ci-après.

### Citoyenneté et résidence

Pour les étudiants inscrits à temps plein dans une université québécoise :

- Être membre étudiant du CEF (préparer son mémoire ou sa thèse sous la direction d'un directeur ou d'un codirecteur membre chercheur régulier du CEF).
- Être citoyen canadien, résident permanent du Canada ou étudiant étranger détenant un permis d'études valide pour étudier au Québec ;

Pour les étudiants étrangers inscrits dans une université hors Québec :

- Détenir les permis d'études ou visa nécessaire à la durée de leur stage
- Ne pas être inscrit en cotutelle dans une université au Québec.

Pour les étudiants en cotutelle, consultez les règles régissant le programme Frontenac. Les étudiants inscrits en cotutelle avec une université étrangère ne peuvent bénéficier de ce programme pour se rendre sur les lieux et séjourner dans l'une ou l'autre de leurs universités d'attache.

### **LIEU DU STAGE**

Le stage doit se réaliser dans les pays ou régions identifiés comme prioritaires par le gouvernement du Québec dans sa Politique internationale (MRI, 2006: **France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Mexique, Brésil, Chine, Japon, Inde, Italie, Wallonie-Bruxelles, Flandre, Israël, Catalogne**). Les stages peuvent également se réaliser dans le cadre de projets multilatéraux ou relevant du 6e ou 7e programme-cadre européen.

Pour le programme cadre-européen, c'est un concours stricte pour lequel il faut avoir reçu des fonds d'eux. Par ailleurs, pour les projets multilatéraux, c'est plus ouvert. Il faut démontrer que le chercheur du Québec a une collaboration existante sur un sujet avec le chercheur d'un pays qui n'est pas dans la liste et où on voudrait que l'étudiant aille. Comme de nombreux professeurs ont souvent des collaborations internationales, la liste n'a donc plus de frontière. Dans ces cas précis, il faut bien expliquer la nature de la collaboration pour que nous puissions juger de la pertinence de la proposition.

Le stage doit être d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 12 mois. Le stage doit débuter au plus tard le 31 mars 2013.

## **PRÉSENTATION DES DEMANDES**

Compte-tenu de la large plage horaire couverte par le programme (octobre 2010 à mars 2013), il y aura deux concours.

1<sup>er</sup> concours : pour des stages entre octobre 2010 et mars 2012; date limite : 20 décembre 2010

2<sup>e</sup> concours : pour des stages entre avril 2012 et mars 2013; date limite : 19 décembre 2011 (sous réserve de disponibilité des fonds du FQRNT)

Entre les dates limites, les candidats intéressés par des stages ont toujours accès au programme régulier du CEF pour les stages (il y a des dates en août et novembre, en plus de mars).

**Les étudiants qui présentent une demande doivent la transmettre au coordonnateur du CEF** (Luc Lauzon, [lauzon.luc@uqam.ca](mailto:lauzon.luc@uqam.ca)).

### **Chaque demande doit comprendre :**

1. le dossier académique du candidat (relevés de notes des études universitaires);
2. un cv complet;
3. le NIP FQRNT de l'étudiant;
4. une lettre de support du directeur justifiant la pertinence du stage
5. une description du projet de stage (dates, lieu, etc.) et sa correspondance avec la programmation de recherche du CEF ainsi que son insertion dans les actions internationales du CEF;
6. un budget ainsi que le montant total demandé.

Le Fonds accorde une allocation forfaitaire maximale de frais de séjour de 2 500 \$ par mois, pour un maximum de 15 000\$.

## **ÉVALUATION DES DEMANDES**

### Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées par un comité selon les critères suivants :

- L'excellence du dossier académique et l'aptitude à la recherche du candidat (50 points);
- La correspondance du projet de stage avec la programmation ou les priorités de recherche du CEF (25 points);

- L'insertion du projet de stage dans les actions internationales du CEF (25 points).

Les procédures et les critères d'évaluation relèvent de la seule responsabilité du Fonds Nature et Technologies. C'est l'organisme qui prend donc la décision finale relativement aux bourses à accorder dans le cadre du programme de stages internationaux.

### **ATTRIBUTION DES BOURSES ET ANNONCE DES RÉSULTATS**

Les candidats sont sélectionnés par le CEF et celui-ci les fait connaître au Fonds. Le CEF annonce ensuite les résultats à ces derniers.

Le Fonds se réserve le droit de refuser une candidature qui ne correspond pas aux conditions d'admissibilité ou dont le rapport du comité sélection n'est pas suffisamment explicite.

### **RÈGLES D'UTILISATION DE LA BOURSE**

La période d'utilisation de la bourse débute au plus tard le 31 mars 2011.

La bourse peut couvrir les frais de déplacements et de subsistance de l'étudiant (transport, logement, etc). Les frais d'assurance et de visa sont acceptés. La bourse ne peut pas couvrir de dépenses liées au projet de recherche telles que des frais d'utilisation d'équipement ou de consommables. Un bilan du stage faisant état des activités réalisées doit être remis au Fonds au plus tard un mois après la fin du stage.

Pour plus de détails :

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

[http://www.frqnt.gouv.qc.ca/subventions/pdf/2012-2013/SX\\_Fr.pdf](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/subventions/pdf/2012-2013/SX_Fr.pdf)

[http://www.frqnt.gouv.qc.ca/subventions/pdf/2012-2013/SX\\_Ang.pdf](http://www.frqnt.gouv.qc.ca/subventions/pdf/2012-2013/SX_Ang.pdf)